



Avis de la CRAT relatif au Programme Communal de Développement Rural d'OLNE

Conformément à l'article 10 §2 du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de la commune d'OLNE.

1. CONTEXTE

<u>Demande</u> :	PCDR Le document répond au prescrit du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ainsi qu'à son arrêté d'application du 20 novembre 1991.
<u>Demandeur</u> :	Commune d'Olne
<u>Brève description de la commune</u> :	Située dans la province de Liège, dans le Pays de Herve, compte environ 3850 habitants et présente une superficie de 16 km ² et une densité de population de 237 hab/km ² .
<u>Auteur du PCDR</u> :	Pissart s.a.
<u>Organisme d'accompagnement</u> :	FRW
<u>Projet demandé en 1^{ère} convention</u> :	Aménagement de cheminements doux entre les trois hameaux d'Olne, de Saint-Hadelin et de Hansez
<u>Date d'approbation par le Conseil Communal</u> :	03 juillet 2012
<u>Début de délais</u> :	1 ^{er} septembre 2012

2. AVIS

La CRAT émet un avis favorable sur le projet de Programme communal de développement rural (PCDR) d'OLNE pour une période de validité de 10 ans.

La Commission estime que, sur base des informations reprises dans le dossier et des éléments apportés lors de l'audition des représentants de la commune d'Olne, l'opération de développement rural est de bonne qualité.

La CRAT apprécie notamment la partie I qui décrit de manière complète, fouillée et cohérente les caractéristiques socio-économiques de la commune. Cette analyse transversale et globale permet de cerner les enjeux, les faiblesses et les ressources du territoire d'Olne. La cartographie des atouts et des faiblesses participe également à la bonne compréhension du territoire.

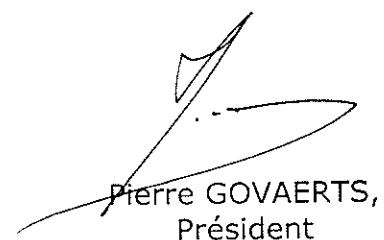
La Commission relève ensuite la bonne qualité globale du processus participatif, dont notamment l'investissement important des membres de la CLDR au processus. Elle apprécie la méthodologie employée afin de cadrer les questions stratégiques de développement, à l'instar des groupes de travail thématiques permettant des échanges entre les différents acteurs communaux et ainsi une plus grande transversalité entre les projets envisagés.

La CRAT apprécie la construction des objectifs en termes de stratégie de développement rural et territorial telle que présentée dans la partie 3 du document. Elle relève que ce chapitre valorise pleinement le diagnostic socio-économique ainsi que le processus participatif. La Commission met en évidence le caractère fédérateur du PCDR en parfaite cohérence avec les autres outils développés, et en particulier avec le schéma de structure communal approuvé récemment par le Conseil communal qui permet à la commune d'avoir une vision claire de sa stratégie de développement territorial.

La CRAT souligne également la méthode de construction des objectifs de développement qui permettront de répondre aux 3 défis majeurs du développement durable.

En ce qui concerne les fiches-projets, la Commission apprécie le fait qu'un nombre important de projets ont déjà été menés pendant le processus d'élaboration du PCDR. Elle souligne également la bonne qualité globale et la justification des fiches. Les projets répondent à différents problèmes relevés dans la partie 1 du PCDR et lors du processus participatif et sont cohérents avec la stratégie. Ils tentent d'apporter une réponse globale aux enjeux du développement rural dans la commune.

Par rapport à la fiche-projet demandée en 1^{ère} convention, à savoir l'aménagement de cheminements doux entre les trois hameaux d'Olne, de Saint-Hadelin et de Hansez, la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité, justifiée et participe à la structuration du territoire communal.



Pierre GOVAERTS,
Président